



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 octobre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. KURT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Projet école en forêt

La commune de Valdahon a été sollicitée par l'école maternelle Lavoisier, pour le projet de classe en forêt communale, sur la parcelle cadastrée n°12, relevant du régime forestier et gérée par l'ONF.

L'école maternelle Lavoisier, représentée par sa Directrice, envisage l'implantation de deux classes dehors en forêt communale de Valdahon.

Ce temps en « école dehors » est un espace de santé, de créativité, de motricité, d'épanouissement, de partage et de coopération, d'expérimentations dans l'espace nature. Tous ces temps pédagogiques sont gérés par les enseignantes qui ont été formées par l'association « Le GRAINE » de Besançon.

La convention ci-annexée présente en détail les modalités de cette autorisation d'occupation de terrain en forêt.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour cette proposition de projet,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention avec l'école maternelle Lavoisier et l'ONF, et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
18/10/2023